

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 6 septembre 2005 à 19 h 35 à son siège situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Réal Julien
Madame Carole Boisclair	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Martin Lafrenière
Madame Nicole Bourassa	Madame Line Lecours
Monsieur Claude Boutin	Monsieur Steve Martin
Madame France Désaulniers	Monsieur Maurice Poudrier
Madame Sylvie Dupont-Simard	Madame Diane Samson
Monsieur Réjean Gélinas	

AINSI QUE madame Maryse Vallée, commissaire représentante du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Claude Leclerc, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Daniel Bussière	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des communications
Madame Maryse Demers	Directeur des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

L'absence de public est constatée à cette séance.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 57 0905 :

adopté.

Madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE
que l'ordre du jour décrit au document 0905-01 soit

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

RÉSOLUTION 58 0905 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 16 août 2005 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0905-02, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

En étant aux sujets relatifs à la Direction générale, monsieur Jean-Pierre Hogue soumet à l'attention des membres du conseil des commissaires une recommandation du Comité d'étude sur les demandes particulières d'aide financière. Plus spécifiquement, cette recommandation vise le cadre de référence à la gestion des demandes d'aide financière soumise à la commission scolaire par des organismes, institutions et individus. Au terme de la lecture de cette recommandation, la résolution ci-après décrite est adoptée.

RÉSOLUTION 59 0905 : CONSIDÉRANT que la commission scolaire reçoit périodiquement des demandes d'aide financière à des fins culturelles, sociales, sportives, scientifiques et communautaires (art. 255 L.I.P.);

CONSIDÉRANT, eu égard à la mission éducative de la commission scolaire, qu'il serait pertinent de distinguer, parmi ces demandes, celles qui bénéficient explicitement aux jeunes;

CONSIDÉRANT que les demandes d'aide financière, qui ne concernent pas directement ceux-ci, peuvent par ailleurs être analysées dans le cadre du budget de publicité de la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE ce qui suit :

1. les seules demandes admissibles pour une aide financière susceptible d'être acceptée ou refusée par le comité d'étude sur les demandes particulières d'aide financière, dans le cadre du budget annuel à cette fin, sont les demandes qui se situent dans l'une ou l'autre des catégories d'activité suivantes :

- ✓ une activité initiée par une personne ou un organisme du milieu extérieur environnant de la commission scolaire et de ses établissements, qui n'est pas conçue et réalisée par et pour la formation directe ou complémentaire donnée à l'intention des élèves d'une classe ou d'un établissement (école ou centre);

Président

Secrétaire

- ✓ une activité parascolaire d'une école ou d'un centre qui permet une promotion significative de la commission scolaire au niveau de la région ou au niveau du Québec;
 - ✓ une activité qui constitue un support à certains des élèves de la commission scolaire dont le rendement et la performance exceptionnels sont dans le domaine culturel, sportif ou celui de l'entrepreneuriat;
 - ✓ une activité d'un organisme à but non lucratif ayant une mission à la fois sociale et éducative concernant des jeunes du territoire desservi par la commission scolaire;
 - ✓ un projet initié par un établissement, au bénéfice de l'ensemble des élèves de cet établissement et à caractère non récurrent, pourra être considéré exceptionnellement;
2. les demandes exclues à des fins d'aide financière sont :
- ✓ les activités parascolaires initiées par les établissements, une classe, un groupe d'élèves ou des personnes dans le cadre de la formation dispensée;
 - ✓ une activité organisée en classe, sur l'horaire régulier de fonctionnement des établissements;
 - ✓ les anniversaires d'organismes ou d'institutions;
 - ✓ les activités réalisées dans le milieu environnant de la commission scolaire, à l'égard desquelles des commissaires ou des membres du personnel sont participants et représentants de la commission scolaire, de l'un ou l'autre des services ou établissements;
3. les demandes qui ne peuvent être considérées que dans le cadre du budget de publicité de la commission scolaire, et qui sont traitées dans le contexte de la gestion courante, sont :
- ✓ l'achat de billets et autres frais de participation de commissaires à des activités réalisées dans le milieu environnant de la commission scolaire;
 - ✓ les anniversaires d'organismes ou d'institutions oeuvrant sur le territoire de la commission scolaire;
 - ✓ l'achat d'annonces publiées pour des organismes ou des institutions dont le principal site d'activité est sur le territoire de la commission scolaire.

Adopté unanimement

Consécutivement, des résolutions de condoléances sont adoptées.

Président

Secrétaire

Condoléances **RÉSOLUTION 60 0905** : CONSIDÉRANT que madame Denise Savard, belle-sœur de monsieur le commissaire Réjean Gélinas, est récemment décédée;

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des condoléances soient adressées à monsieur Réjean Gélinas et à sa famille.

Adopté unanimement

Condoléances **RÉSOLUTION 61 0905** : CONSIDÉRANT que madame Rita Boivin-Boulet, mère de madame Julie Boulet, députée de Lavolette et Ministre déléguée aux Transports, est récemment décédée;

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que des condoléances soient adressées à madame Julie Boulet et à sa famille.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, une résolution de félicitations est adoptée.

Félicitations **RÉSOLUTION 62 0905** : CONSIDÉRANT, dans le cadre de son code de vie et dans un souci d'encadrement, que l'École secondaire Val-Mauricie a réalisé un projet d'une collection vestimentaire pour les élèves;

Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que des félicitations soient adressées à tout le personnel de l'école et particulièrement à toutes les personnes impliquées dans l'élaboration et la réalisation du projet d'une collection vestimentaire pour les élèves de l'École secondaire Val-Mauricie.

Adopté unanimement

En étant par la suite aux sujets relatifs aux commissaires, il est procédé à la formation d'un comité de sélection.

Comité de sélection pour le poste à la direction générale **RÉSOLUTION 63 0905** : CONSIDÉRANT que le poste de directrice générale ou directeur général est ouvert;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de former un comité de sélection pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que soit formé un comité de sélection pour le poste de directrice générale ou directeur général;

QUE ce comité de sélection soit composé des personnes suivantes :

Président

Secrétaire

- ✓ monsieur Jean-Yves Laforest;
- ✓ madame Danielle Bolduc;
- ✓ monsieur Denis Boulianne;
- ✓ monsieur Réjean Gélinas;
- ✓ monsieur Serge Lafontaine;
- ✓ monsieur Martin Lafrenière;
- ✓ monsieur Steve Martin;

QUE le mandat de ce comité de sélection soit de soumettre une recommandation au conseil des commissaires quant au choix du candidat à ce poste.

Adopté unanimement

En étant aux sujets relatifs au Secrétariat général et Communications, Me Serge Carpentier présente des prévisions budgétaires concernant l'élection partielle de la circonscription électorale numéro 17. Au terme de cette présentation, un ajout budgétaire est autorisé.

Prévisions
budgétaires –
Élection partielle –
Circonscription
numéro 17

RÉSOLUTION 64 0905 :

CONSIDÉRANT qu'une élection partielle doit être tenue dans la circonscription électorale numéro 17;

CONSIDÉRANT, par suite, que le président d'élection a élaboré des prévisions budgétaires afférentes à cette élection;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit déposé le document 0905-03 relatif aux prévisions budgétaires de l'élection partielle de la circonscription électorale numéro 17;

QUE soit autorisé un ajout budgétaire au montant de 15 000 \$ pour cette élection partielle.

Adopté unanimement

Poursuivant, Me Serge Carpentier explique un document relatif à la détermination du nombre de représentants aux conseils d'établissement des écoles et des centres. La résolution ci-après décrite est après cela adoptée.

Détermination du
nombre de
représentants –
Conseils
d'établissements
des écoles et des
centres

RÉSOLUTION 65 0905 :

CONSIDÉRANT, en référence aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique, que des conseils d'établissements sont institués dans les écoles et les centres;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit déterminer le nombre de représentants des parents et des membres du personnel aux conseils d'établissements des écoles ainsi que le nombre de représentants des groupes aux conseils d'établissements des centres;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT les consultations et recommandations faites par les directions d'établissement;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie détermine le nombre de représentants des parents et des membres du personnel aux conseils d'établissements des écoles ainsi que le nombre de représentants des groupes aux conseils d'établissements des centres pour l'année scolaire 2005-2006, et ce, tel que décrit au document 0905-04.

Adopté unanimement

Consécutivement, les membres du conseil des commissaires considèrent les sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Après avoir reçu des renseignements de monsieur Bertrand Rodrigue, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Modification de la résolution 48 0805

RÉSOLUTION 66 0905 : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 48 0805, que le conseil des commissaires a accepté la démission de madame Gisèle Brodeur, enseignante, laquelle est effective au 8 septembre 2005;

CONSIDÉRANT, par suite d'informations obtenues de la CARRA, qu'il y a lieu de modifier la date effective de la retraite de madame Brodeur;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que la résolution 48 0805 adoptée par le conseil des commissaires le 16 août 2005 soit modifiée comme suit :

- ✓ Pour madame Gisèle Brodeur, remplacer la date du 8 septembre 2005 par la date du 7 octobre 2005.

Adopté unanimement

Congés sans traitement

RÉSOLUTION 67 0905 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont demandé un congé sans traitement pour l'année scolaire 2005-2006;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE d'accorder un congé sans traitement, tel que décrit ci-dessous, conformément à la convention collective les concernant, aux personnes suivantes :

- ✓ Jeany Lachance, orthopédagogue à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption à La Tuque, secteur de Parent, à compter du 23 août 2005 jusqu'au 30 juin 2006;
- ✓ Marie-Hélène Brunelle-Lévesque, enseignante en difficulté d'apprentissage à l'école Marie-Médiatrice à La Tuque, à compter du 23 août 2005 jusqu'au 30 juin 2006;

Président

- ✓ Louise Viboux, technicienne en éducation spécialisée à l'école Saint-Jacques à Shawinigan, à compter du 1^{er} juillet 2005 jusqu'au 30 juin 2006;
- ✓ Julie Lefebvre, spécialiste en musique à l'école Dominique-Savio à Shawinigan, secteur Saint-Georges-de-Champlain, à compter du 1^{er} juillet 2005 jusqu'au 30 juin 2006;
- ✓ Lyne Goyette, orthopédaogogue à l'école Notre-Dame à Notre-Dame-du-Mont-Carmel, à compter du 23 août 2005 jusqu'au 30 juin 2006;
- ✓ Lucie Ouellet Lafleur, enseignante en difficulté d'apprentissage, à l'École secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, à compter du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006;
- ✓ Sylvie Leblanc, enseignante à l'école Centrale à La Tuque, à compter du 1^{er} juillet 2005 jusqu'au 30 juin 2006.

Adopté unanimement

Démission pour
fins de retraite

RÉSOLUTION 68 0905 :

pour fins de retraite;

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie a remis sa démission

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Andrée Simard, enseignante à l'École secondaire Champagnat à La Tuque, laquelle est effective au 1^{er} juillet 2005.

Adopté unanimement

Démissions

RÉSOLUTION 69 0905 :

démission;

CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont remis leur

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- ✓ Patricia Goyette, technicienne en loisirs à l'École secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, laquelle est effective le 27 août 2005;
- ✓ Isabelle Savard, technicienne en éducation spécialisée à l'école Saint-Jacques à Shawinigan, laquelle est effective le 17 août 2005.

Adopté unanimement

Engagements

RÉSOLUTION 70 0905 :

doit combler des postes;

CONSIDÉRANT, en raison de l'absence ou du départ de membres du personnel, que la commission scolaire

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé, dans certains cas, à la tenue de comités de sélection et que ceux-ci ont soumis des recommandations quant à l'engagement de personnel;

CONSIDÉRANT également l'application des dispositions pour combler un poste vacant découlant de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes ci-après décrites, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de la convention collective :

- ✓ Nancy Nobert, technicienne en administration, poste régulier à temps plein à 35 heures/semaine, aux Services des ressources financières (Paie), au centre administratif à Shawinigan, et ce, à compter du 7 septembre 2005;
- ✓ Pierre Thibodeau, spécialiste en éducation physique, à l'école Centrale à La Tuque, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2005;
- ✓ Nathalie Gingras, enseignante au primaire, à l'école Marie-Médiatrice à La Tuque, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2005;
- ✓ Marie-Ève Faucher, enseignante au primaire, à l'école Jacques-Buteux à La Tuque, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2005;
- ✓ Geneviève Tellier, enseignante au primaire, à l'école Marie-Médiatrice à La Tuque, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2005;
- ✓ Karine Tremblay, enseignante au primaire, à l'école Marie-Médiatrice à La Tuque, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2005;
- ✓ Véronique Brodeur, enseignante au primaire, à l'école Marie-Médiatrice à La Tuque, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2005;
- ✓ Maude Cossette, enseignante au primaire, à l'école Marie-Médiatrice à La Tuque, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2005;
- ✓ Sarah Montgrain, enseignante au primaire, à l'école Sainte-Marie à Saint-Boniface, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2005;
- ✓ Patricia Jolivet St-Louis, enseignante au primaire, à l'école Saint-Joseph à Shawinigan, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2005;
- ✓ Annie Lavallée, enseignante au préscolaire, à l'école de la Jeune-Relève à Shawinigan, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2005;

Président

Secrétaire

- ✓ Jeany Lachance, enseignante en difficulté d'apprentissage, à l'école Immaculée-Conception à Shawinigan, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2005;
- ✓ Lyne Goyette, enseignante en difficulté d'apprentissage (classe dysphasique), à l'école Saint-Georges à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2005;
- ✓ Julie Gauthier, enseignante en difficulté d'apprentissage, à l'école La Providence à Saint-Tite, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2005;
- ✓ Isabelle Germain, enseignante au primaire, à l'école Centrale à Saint-Mathieu-du-Parc, et ce, à compter du 6 septembre 2005;
- ✓ Katy Dupont, enseignante en difficulté d'apprentissage, à l'École secondaire Champagnat à La Tuque, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2005;
- ✓ Josée Lépine, enseignante en difficulté d'apprentissage, à l'École secondaire Champagnat à La Tuque, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2005;
- ✓ Julie Noël, enseignante en enseignement moral et religieux catholique, à l'École secondaire Paul-Le Jeune à Saint-Tite, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2005;
- ✓ Nancy Meunier, enseignante en enseignement moral et religieux catholique, à l'École secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2005;
- ✓ Diane Tremblay, spécialiste en arts plastiques, à l'École secondaire Champagnat à La Tuque, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2005;
- ✓ Chantal Rivard, spécialiste en arts plastiques, à l'École secondaire Champagnat à La Tuque, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2005;
- ✓ Denis Lafrenière, enseignant en difficulté d'apprentissage, à l'École secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2005;
- ✓ Luc Bellerive, enseignant en français, à l'École secondaire Paul-Le Jeune à Saint-Tite, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2005;
- ✓ Kim Boisjoly, enseignante en physique et sciences physiques, à l'École secondaire Paul-Le Jeune à Saint-Tite, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2005;
- ✓ Sonia Tarussio, enseignante en français, à l'École secondaire Champagnat à La Tuque, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2005;
- ✓ Mireille Matton, enseignante en français, à l'École secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2005;

Président

- ✓ Mario Genois, enseignant en formation professionnelle en fabrication mécanique au Carrefour Formation Mauricie à Shawinigan, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2005;
- ✓ Luc Tousignant, enseignant en formation professionnelle en mécanique industrielle au Carrefour Formation Mauricie à Shawinigan, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2005;
- ✓ Pierre Régis, enseignant en formation professionnelle en mécanique industrielle au Carrefour Formation Mauricie à Shawinigan, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2005.

Adopté unanimement

Entente

RÉSOLUTION 72 0905 : CONSIDÉRANT qu'une entente de principe est intervenue avec le Syndicat de l'enseignement de la Mauricie (S.E.M.) concernant :

- ✓ Le grief sur les règles de formation de groupe dans les écoles relativement au maximum et à la moyenne par groupe.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que cette entente soit ratifiée par les parties;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit autorisée la conclusion de l'entente précitée avec le Syndicat de l'enseignement de la Mauricie (S.E.M.);

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets relatifs aux Services des ressources matérielles. Monsieur Jean-Guy Trépanier recommande alors de reconduire les demandes pour les projets d'agrandissement du Carrefour Formation Mauricie et de réaménagement de l'École forestière de La Tuque. Des résolutions sont adoptées en ce sens.

Projet
d'agrandissement
et de
réaménagement de
locaux au
Carrefour
Formation
Mauricie

RÉSOLUTION 73 0905 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a soumis une demande d'allocation au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (M.E.L.S.) pour réaliser les travaux d'agrandissement du département de mécanique industrielle, de construction et d'entretien au Carrefour Formation Mauricie;

CONSIDÉRANT que les motifs énumérés dans la résolution 304 0304 adoptée le 16 mars 2004 sont toujours pertinents;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire requiert, motifs à l'appui, un agrandissement et un réaménagement depuis le mois de mai 2000;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que la commission scolaire n'a reçu aucune confirmation de subvention à l'intérieur du plan triennal d'immobilisations 2005-2008 du M.E.L.S.;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que le projet d'agrandissement et le réaménagement des locaux du département de « Mécanique industrielle, de construction et d'entretien » au Carrefour Formation Mauricie soit reconsidéré à l'intérieur du plan triennal d'immobilisations 2006-2009 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

QU'aux fins de réalisation du projet, soit demandé au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'assumer le coût des travaux dont l'estimation préliminaire datée du 24 mars 2004 est de 1 885 255 \$.

Adopté unanimement

Projet de réaménagement de locaux, Phase 2 – École forestière de La Tuque

RÉSOLUTION 74 0905 :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a soumis une demande d'allocation au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (M.E.L.S.) pour réaliser les travaux de réaménagement de locaux, Phase 2, à l'École forestière de La Tuque;

CONSIDÉRANT que les motifs énumérés dans la résolution 337 0404 adoptée le 6 avril 2004 sont toujours pertinents;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire requiert, motifs à l'appui, un réaménagement de l'École forestière de La Tuque depuis le mois de décembre 2001;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire n'a reçu aucune confirmation de subvention à l'intérieur du plan triennal d'immobilisations 2005-2008 du M.E.L.S.;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que le projet de réaménagement de locaux, Phase 2, à l'École forestière de La Tuque soit reconsidéré à l'intérieur du plan triennal d'immobilisations 2006-2009 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

QU'aux fins de ce projet, soit demandé au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'assumer le coût des travaux dont l'estimation préliminaire est de 2 501 492 \$.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Monsieur Jean-Guy Trépanier présente ensuite la liste des demandes déposées au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments – 50690 ». Après avoir reçu les renseignements requis sur cette liste, il est procédé à son adoption.

Liste de priorités des interventions dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments – Mesure 50690 »

RÉSOLUTION 75 0905 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit acceptée la liste des interventions par ordre de priorité élaborée dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments » (mesure 50690), laquelle est décrite au document 0905-05.

Adopté unanimement

Consécutivement et eu égard au résumé de la correspondance reçue en date du 30 septembre 2005, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Appui au projet du Club FADOQ Lac-aux-Sables – Programme Nouveaux Horizons

RÉSOLUTION 76 0905 : CONSIDÉRANT que le Club FADOQ Lac-aux-Sables sollicite l'appui de la commission scolaire pour un projet à être soumis dans le cadre du programme Nouveaux Horizons;

CONSIDÉRANT que ce projet serait bénéfique aux jeunes par un accès aux équipements à être mis en place;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie le projet du Club FADOQ Lac-aux-Sables soumis dans le cadre du programme Nouveaux Horizons.

Adopté unanimement

Appui à la Commission scolaire des Draveurs – Projet de loi C-17

RÉSOLUTION 77 0905 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Draveurs a adopté, au mois de juillet dernier, une résolution relative au projet de loi C-17 : loi modifiant la Loi sur les contraventions et la Loi sur certaines drogues et autres substances;

CONSIDÉRANT que par cette résolution il est exprimé la préoccupation quant au contenu actuel du projet de loi C-17 et le besoin d'assortir ce projet de loi de mesures dissuasives et de moyens pour permettre l'application des orientations fondamentales de ce projet de loi;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie la Commission scolaire des Draveurs eu égard à sa position quant au projet de loi C-17.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Projet d'entente de partenariat – Festival de Chasse – Journée des Jeunes pour les élèves de l'École secondaire Champagnat

RÉSOLUTION 78 0905 : CONSIDÉRANT que les Chevaliers de Colomb de La Tuque, organisateurs du Festival de Chasse, a soumis un projet d'entente concernant une Journée des Jeunes pour les élèves de l'École secondaire Champagnat;

Monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que soit accepté le projet d'entente et les modalités de partenariat afférentes tels que soumis par les Chevaliers de Colomb de La Tuque – Lettre reçue le 24 août 2005.

Adopté unanimement

En conformité avec l'ordre du jour, il est procédé à ce moment-ci, soit à 20 h 25, à la tenue d'un huis clos de la séance.

Huis clos

RÉSOLUTION 79 0905 : Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 20 h 45, il est successivement procédé à la réouverture au public de la séance et à la clôture de la séance.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 80 0905 : Madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Clôture de la séance

RÉSOLUTION 81 0905 : Monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire